

Rapport public Parcoursup session 2024

INSTITUT SAINT LAURENT - D.E Educateur de Jeunes Enfants - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

INSTITUT SAINT LAURENT - D.E Educateur de Jeunes Enfants - en apprentissage (44702)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
INSTITUT SAINT LAURENT - D.E Educateur de Jeunes Enfants - en apprentissage (44702)	Jury par défaut	Tous les candidats	16	268	8

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Note de scolarité	L'étude de la scolarité vise à évaluer l'acquisition par le candidat des pré requis nécessaires à la formation	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Evaluation de l'acquisition par le candidat des prérequis nécessaires à la formation	Contenu du projet de formation	Important
Savoir-être	Mesurer la capacité du candidat à rentrer et rester en formation , Mesurer le positionnement du candidat en tant que futur professionnel	Expérience professionnelle explicitée	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Mesurer la solidité du projet et la motivation du candidat	Qualité de l'explicitation et de la description du projet professionnel	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Activités et centres d'intérêts	Rechercher les indices d'une dimension réflexive dans les sources de la motivation	Très important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités de sélection se sont faites par l'étude du dossier du candidat et un entretien.

1. Examen des dossiers

Le dossier du candidat est étudié selon 3 critères qui sont la scolarité, l'activité et centre d'intérêt et le projet de formation. La note de dossier est la moyenne des notes de ces trois critères + 1 point de pondération. Ainsi le paramétrage et les indicateurs tels que définis ci-dessous permettent d'objectiver l'évaluation.

CRITERE 1- Note de scolarité (coef 2) Elle vise à évaluer l'acquisition par le candidat, des prérequis nécessaires à la formation.

Les notes retenues sont recensées car elles donnent à voir la capacité minimum à l'écrit, l'esprit d'ouverture sur le monde et l'attitude générale face aux contraintes de l'enseignement.

CRITERE 2 : Note - activités et centre d'intérêt (coef 1) - A travers ce critère, il s'agit, en premier lieu, de rechercher les indices d'une dimension réflexive sur les sources potentielles de motivation du projet de formation, de mesurer la capacité du candidat à mettre en lien avec le métier et la formation différents éléments pour donner du sens à ses propos.

CRITERE 3 - Note « projet de formation » (coef 1) - Les critères définis pour cette note visent à mesurer la solidité de la motivation énoncée par le candidat. A savoir, la capacité du candidat à conscientiser les éléments de son parcours avec logique, son ouverture au champ plus large auquel le métier choisi appartient et les connaissances précises des contours du métier choisi.

La pondération est attribuée si le candidat a réalisé un service civique.

L'étude du dossier donne lieu à une note sur 20. Le candidat est admissible à l'oral lorsqu'il a obtenu au moins 10/20.

2. L'entretien

L'appréciation des entretiens est formulée à partir des critères suivants : Niveau de motivation et positionnement étayés d'une projection dans un parcours de formation. Le positionnement face aux différents types de contraintes et obligations liées à une formation professionnelle. Les représentations du candidat du métier et de l'intervention sociale. Sa réflexion sur le travail de

remise en question, son positionnement face aux évidences et aux certitudes dans une profession de la relation humaine. A travers ces critères, il s'agit de mesurer la capacité du candidat à entrer et rester en formation et à mesurer le positionnement du candidat en tant que futur professionnel.

Cette appréciation est synthétisée par une note sur 20.

La moyenne des deux notes définit l'admissibilité du candidat, à partir de 10/20.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Tous les champs doivent impérativement être complétés. Les motivations et le projet de formation doivent être explicités de manière authentique.

Signature :

Catherine MOUILLAC-VUILLET,
de l'établissement INSTITUT SAINT LAURENT